

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Prato di Giovellina

Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque avec stockage de l'énergie, lieu-dit « Piandi Puletto », présentée par la société « Corsica Sole 12 »

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque avec stockage de l'énergie.

DURÉE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 238-2020 du 23 juillet 2020) :

Du lundi 7 septembre 2020 au mercredi 7 octobre 2020 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairie de Prato di Giovellina.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 18 juin 2020) :

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieur en environnement spécialisé en traitement des eaux et déchets, recevra les observations du public en mairie de Prato di Giovellina, selon les modalités suivantes :

- lundi 7 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 16 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- vendredi 25 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 7 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

En cas d'empêchement de Madame Lætitia ISTRIA, les permanences seront assurées par Monsieur René ANDOLFO, désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant, selon les mêmes modalités.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Prato di Giovellina, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique (04 95 61 00 23).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le mercredi 7 octobre 2020 à 17 h 00, date et heure de clôture de cette enquête.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2017>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Prato di Giovellina, Prato Mezzo, 20 218 PRATO DI GIOVELLINA.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Paul ANTONIOTTI, société « Corsica Sole 12 », Village, 20 251 PANCHERACCIA (téléphone : 04 95 60 69 11).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Prato di Giovellina pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.